

CIAS VAL GUIERS**Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET****DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :En exercice : 26 **Quorum : 14**

Présents : 16

Ayant donné un Pouvoir : 02

Absents : 08

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 18

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés :** 10**Date de la convocation :****21/01/2026****16 présent(e)s :** ARGOUD Yves, BALITRAND Anne, BAZIN Janine, BOURBON Marie-Christine, CAGNIN Georges, CHAPUIS Agnès, COUDURIER Françoise, GAUTIN Catherine, HENAU Raymond, JOURDAN Véronique, PARAVY Jean-Claude, REGALLET Paul, REVEL Luc, VERRIER Muriel, WALLE Olivier, YACONO Céline.**02 pouvoirs :** Mme ANDRE Valérie à M. REGALLET Paul, Mme FERRARI Myriam à Mme JOURDAN Véronique ;**08 absent(e)s :** Mme ASTIC Delphine, Mme BARBOTIN Sonia, M. CEVOZ-MAMI Christian, Mme CURTILLAT Christine, Mme MARTIN Marie-Ange, M. PERSON Philippe, Mme SEVA Jacqueline, Mme THIERY Chloéline**OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

- **Vu** le tableau des emplois du CIAS Val Guiers ;
- **Considérant** la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois afin de prendre en compte les modifications d'organisation de la collectivité ;
- **Vu** l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 27 novembre 2025 ;
- **Considérant** qu'il appartient au Conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique.

Le Président propose d'adapter le tableau des emplois pour les raisons suivantes :

- Création d'un emploi d'infirmier en soins généraux à temps complet 35 heures hebdomadaires (responsable soins Floralties)
- Création d'un emploi d'infirmier en soins généraux à temps non complet 28 heures hebdomadaires (IDE Floralties)
- Suppression d'un emploi d'agent social à temps complet suivie de la création d'un emploi d'agent social à temps non complet 28 heures /semaine (Floralties nuit)
- Création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet 13 heures 45 / semaines (livraison cuisine)
- Création d'un emploi d'attaché territorial à temps complet (Responsable SAD)

Dans le cadre de la campagne des avancements de grade

- Suppression d'un emploi d'agent social à temps non complet 28 heures / semaine suivie de la création d'un emploi d'agent social principal de 2^e classe à temps non complet 28 heures / semaines (Quiétude) ;
 - Suppression d'un emploi d'agent social à temps non complet 28 heures / semaine suivie de la création d'un emploi d'agent social principal de 2^e classe à temps non complet 28 heures / semaines (Quiétude) ;
- Suppression d'un emploi d'aide-soignant de classe normal à temps complet suivie de la création d'un emploi d'aide-soignant de classe

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par 18 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,

- **MODIFIE** ainsi le tableau des emplois à compter du 1^{er} décembre 2025 ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget ;
- **MANDATE** le Président pour signer toutes pièces nécessaires à ce dossier.

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Le Président,
Paul REGALLET